

Par un rescrit, en date du 28 août 1907, la Sacrée-Congrégation du Saint-Office appelait la vigilance des Ordinaires sur l'application du décret *Lamentabili* : Interdire l'enseignement aux maîtres convaincus ou notoirement suspects de modernisme ; interdire aux élèves des Séminaires et à tous les ecclésiastiques en général l'abonnement ou la collaboration aux périodiques qui défendent ouvertement ou insinuent discrètement ces nouveautés erronées ; différer ou même refuser l'ordination à ceux qui ne consentiraient pas à les réprouver et à les rejeter loyalement.

LE JOURNAL DES SOURDS-MUETS

La semaine dernière, nous parlions de la revue publiée chez les Micmacs de Ristigouche.

Aujourd'hui nous voulons parler d'une autre entreprise de presse, très intéressante elle aussi.

Il se publie à Montréal, depuis quelques mois, une gentille revue mensuelle, nommée *L'Ami des Sourds-Muets* (933, rue Drolet), dont le prix d'abonnement est de 50 sous par année. Dans un de ses récents numéros, elle reproduisait une belle lettre d'éloge de S. G. Mgr Roy.

L'un des départements les plus agréables du journal, ce sont les *Extraits du Courrier*, où les anciens élèves de l'Ecole des Sourds-Muets donnent, dans un style si naturel, de leurs nouvelles à ceux qui sont encore à l'Ecole.

Nous souhaitons beaucoup d'années au nouveau périodique.

Que faire des vieux timbres ?

Le Comité de l'Œuvre des Vieux Timbres, établie au grand séminaire de Liège, prie de reproduire l'appel suivant que nous recommandons volontiers à l'attention bienveillante de nos lecteurs :

« Beaucoup de nos compatriotes n'ont peut-être jamais songé à la puissance bienfaisante des Vieux Timbres oblitérés. Et pourtant, de vrais prodiges ont été, grâce à eux, réalisés en pays de missions pour le relèvement moral et matériel des